

L'INFO MUNICIPALE

la belle
D'AMOUR ET DE NATURE

Volume 36 - Numéro 7- 3 juillet 2025

MOT DE LA MAIRESSE

Chères citoyennes, chers citoyens,

C'est avec plaisir que je vous présente les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur de la Municipalité pour l'année 2024, conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*.

RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ ET RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT AU 31 DÉCEMBRE 2024

Tout d'abord, pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2024, les revenus de la municipalité se sont chiffrés à 9 990 102 \$ (fonctionnement : 8 151 338 \$, investissement : 1 838 764 \$) alors que les charges s'élevaient à 8 418 593 \$, ce qui nous a amené à un excédent de l'exercice de 1 571 509 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, remboursement de la dette, affectations etc.), le rapport financier présente un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 1 021 712 \$.

À la fin de l'exercice financier 2024, la dette à long terme de la municipalité était de 8 153 696 \$.

Au niveau des excédents accumulés au 31 décembre 2024, la Municipalité termine l'année financière 2024 avec un excédent de fonctionnement non affecté de 1 280 122\$.

Les auditeurs indépendants, Amyot Gélinas S.E.N.C., ont effectué l'audit des états financiers de la Municipalité de Labelle. À leur avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Labelle au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour plus de détails, n'hésitez pas à consulter le rapport financier annuel de la Municipalité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 qui est disponible à l'hôtel de ville ainsi que sur le site Web de la municipalité.

... SUITE PAGE 2



Nicolas Bottreau
Conseiller



Noémie Biardeau
Conseillère



Annick Laviolette
Conseillère



Vincent Normandeau
Conseiller



Isabelle Laramée
Conseillère



Julie Marchildon
Conseillère

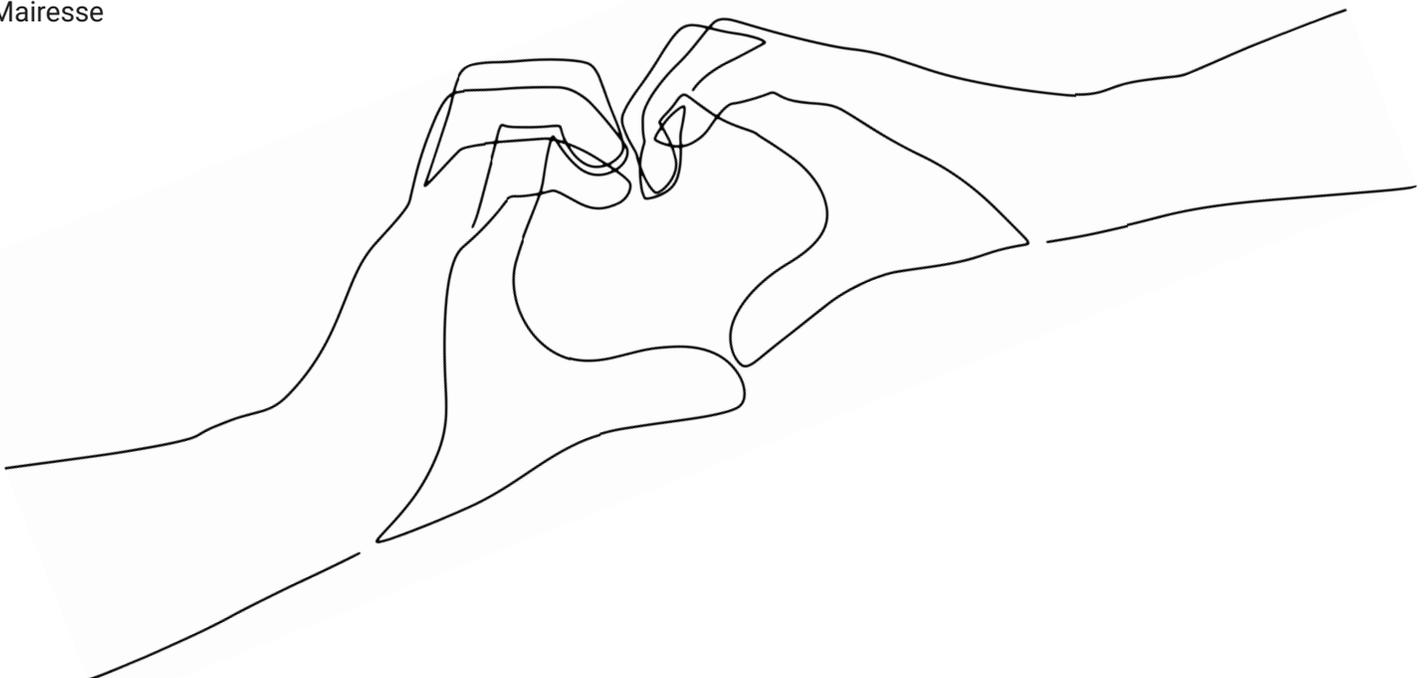
RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ ET RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT AU 31 DÉCEMBRE 2024 - SUITE

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN 2024

Construction du Pavillon des loisirs :	1 788 628 \$
Achat d'un camion 10 roues avec benne et équipement :	429 189 \$
Pavage – chemin Nantel	291 737 \$
Rénovation du bâtiment de la gare :	179 246 \$
Achat véhicule horticulture, chariot élévateur et autre équipement :	165 395 \$
Système gravitaire – Curé-Labelle (eaux usées):	123 544 \$
Finalisation de la construction du garage municipal :	111 146 \$
Investissement à l'usine d'eau potable :	107 081 \$
Mise à niveau d'une station de pompage :	99 164 \$
Modernisation des luminaires du réseau d'éclairage public à la technologie DEL :	88 886 \$
Réfection du terrain de balle :	76 056 \$
Rechargement – chemin du Lac-Joly et chemin du Lac-Baptiste	40 891 \$
Plan et devis – chemin du Lac-Labelle :	24 672 \$

En conclusion, votre conseil municipal ainsi que l'administration poursuivent leur effort afin d'optimiser les ressources de la municipalité au bénéfice de chaque citoyen. La situation financière demeure solide et la municipalité est bien positionnée pour faire face aux imprévus lorsqu'ils surviennent. La saine gestion dont la Municipalité de Labelle a fait preuve durant les dernières années démontre clairement son engagement à assurer à ses citoyens un avenir prospère, responsable et durable.

Vicki Emard
Mairesse



SUIVI DES SÉANCES

Voici le compte-rendu des principaux dossiers traités lors de la séance ordinaire du 16 juin 2025.

SUIVI DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2025

ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

Le rapport financier 2024, incluant le rapport du vérificateur externe, a été déposé par la greffière-trésorière adjointe.

Mme la mairesse, Vicki Emard, a présenté et déposé le rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2024. Ce rapport sera diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

Il a été résolu d'imputer l'excédent de 71 633,06 \$ de l'exercice financier 2024 du service de l'aqueduc à l'excédent affecté pour l'aqueduc.

Le conseil a autorisé les embauches suivantes :

- ⇒ Mme Jade De La Bruère à la fonction de préposée à l'horticulture pour le Service de l'environnement à compter du 9 juin 2025;
- ⇒ M. Félix Lauzon-Renaud, à la fonction de journalier, pour le Service des travaux publics, à compter du 26 juin 2025;
- ⇒ Mme Mireille Turcotte, à titre de pompière à l'essai, à compter du 9 juin 2025;
- ⇒ Mme Maude Plouffe, à titre de pompière à la prévention, à compter du 20 mai 2025, pour une période maximale de trois (3) mois.

Considérant que plusieurs organismes municipaux désirent présenter un projet de délégation de compétence à la MRC des Laurentides pour les services informatiques en soutien bureautique, dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du FRR, il a été résolu que la Municipalité de Labelle s'engage à participer au projet de délégation de compétence pour les services informatiques en soutien bureautique.

Considérant l'absence provisoire de la directrice générale, le conseil a mandaté Mme Claire Coulombe pour effectuer certaines tâches dévolues à la direction générale notamment au service du greffe. Les autres tâches seront assumées par Mme Valérie Grégoire-Charron, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe/directrice des finances.

Considérant l'absence provisoire de la directrice du Service de l'urbanisme, le conseil a mandaté Mme Marie-Laurence Vinet pour son remplacement, avec les pouvoirs et responsabilités inhérentes à ces fonctions.

Considérant que le poste de coordonnateur en environnement, occupé par M. Martin Ouimet, a été créé l'an dernier et que celui-ci assure maintenant la gestion du personnel de son service ainsi que celle de l'horticulture, il a été résolu de remplacer le poste de Coordonnateur en environnement par celui de Directeur du Service de l'environnement et de l'horticulture à compter du 16 juin 2025.

Afin de finaliser le dossier de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024 qui a permis à la municipalité de réaliser plusieurs projets d'aqueduc, d'égout ainsi que des travaux routiers, le conseil a adopté une cinquième et dernière programmation qui lui permettra d'aller chercher toutes les sommes qui lui sont dues dans le cadre de ce programme.

Le conseil a autorisé la modification de la résolution numéro 121.04.2025 en remplaçant l'acquisition de tourbe par l'hydroensemencement du terrain au parc canin par Hydro Gazon Laurentides à un coût moindre que celui initialement adopté chez un autre fournisseur.

Le bureau de notaires Dupré Bédard Janelle Inc. de Labelle a été mandaté pour la réalisation des contrats de servitudes d'aqueduc et d'égout sur une partie des lots 5010 570 et 6317 582.

Considérant que Mmes Isabelle Laramée et Julie Marchildon ainsi que M. Vincent Normandeau, ont été nommés membres du Comité de démolition pour un (1) an le 17 juin 2024 et qu'il y a donc lieu de procéder à une nouvelle nomination, il a été résolu de renommer Mme Isabelle Laramée et M. Vincent Normandeau et de nommer M. Nick Botteau, membres du Comité de démolition jusqu'à l'élection du 2 novembre 2025.

URBANISME

Cinq (5) demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ont été présentées et il a été résolu :

- D'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-011 du secteur noyau villageois pour rénover le revêtement extérieur, les soffites fascias, le balcon, les portes et fenêtres et auvents du bâtiment principal. En vertu du règlement numéro 2015-253, un délai de 18 mois est accordé suivant l'adoption de la résolution afin de débiter les travaux visés, sans quoi la résolution devient nulle et non avenue. Le tout, situé sur le lot 5 010 283 situé au 18 à 22, rue du Couvent.
- D'accepter la demande de PIIA numéro 2025-012 du secteur Curé-Labelle pour la reconstruction de la toiture et la rénovation du revêtement extérieur et les soffites et fascias du bâtiment principal. En vertu du règlement numéro 2015-253, un délai de 18 mois est accordé suivant l'adoption de la résolution afin de débiter les travaux visés, sans quoi la résolution devient nulle et non avenue. Le tout, situé sur le lot 5 010 562, situé au 6056, boul. du Curé-Labelle.
- D'accepter la demande de PIIA numéro 2025-013 du secteur *Curé-Labelle sud* relative à la construction d'un abri attenant au garage, et ce, conditionnellement à ce que le projet soit modifié de manière à respecter les commentaires émis. Le tout, situé sur le lot 5 010 561, situé au 6086-6088, boul. du Curé-Labelle.
- D'accepter la demande de PIIA numéro 2025-014 du secteur *de la Gare* pour l'aménagement de deux enseignes municipales directionnelles. En vertu du règlement numéro 2015-253, un délai de 18 mois est accordé suivant l'adoption de la résolution afin de débiter les travaux visés, sans quoi la résolution devient nulle et non avenue. Le tout situé sur le lot numéro 5 011 683, situé entre les rues du Moulin et Allard.

URBANISME - SUITE

- D'accepter la demande de PIIA numéro 2025-015 du secteur de la Gare pour installer l'enseigne (lettrage) sur le bâtiment principal en espaçant les termes « restaurant » et « musée ferroviaire », et en y ajoutant le terme « auberge ». En vertu du règlement numéro 2015-253, un délai de 18 mois est accordé suivant l'adoption de la résolution afin de débiter les travaux visés sans quoi la résolution devient nulle et non avenue. Le tout situé sur le lot numéro 5 010 360, situé au 178-180, rue du Dépôt.

SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le conseil a autorisé l'adoption du plan de sécurité civile révisé préparé par M. Mario Charette, directeur du Service de sécurité incendie et sécurité publique et coordonnateur des mesures d'urgence.

Il a été résolu que la municipalité de Labelle fasse une demande au gouvernement du Québec afin d'assouplir le programme général d'assistance après sinistre afin de permettre aux municipalités de pouvoir bénéficier d'une aide financière juste et prévisible.

La municipalité a adopté une résolution afin de reconnaître les deux (2) organismes suivants à titre d'organismes accrédités :

- Le Comité du Marché de la Gare;
- L'Université du 3^e Âge (UTA).

RÈGLEMENTS

Le certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2025-424, décrétant l'acquisition de véhicules et d'équipements et un emprunt de 900 000 \$, tenue le 27 mai 2025, a été déposé. Comme aucune demande n'a été faite, celui-ci est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Les règlements suivants ont également été adoptés :

- Numéro 2025-421 modifiant le plan d'urbanisme
- Numéro 2025-423 modifiant le règlement numéro 2002-56 relatif au zonage.

Pour mieux vous informer, certains de ces dossiers font ou feront l'objet d'articles plus détaillés dans *L'Info Municipale*, dans les journaux ou dans d'autres publications que vous pouvez consulter. Dans certains cas, des avis publics seront publiés légalement par leur affichage à l'hôtel de ville ainsi que sur le site Web de la Municipalité. Vous pouvez aussi, pour le détail de l'ensemble des décisions du conseil ou pour prendre connaissance des règlements adoptés, visualiser les procès-verbaux et les règlements sur le site de la Municipalité au <http://www.municipalite.labelle.qc.ca>. En outre, vous pouvez communiquer directement avec moi au 819 681-3371, poste 5004.

La directrice générale et greffière-trésorière, France Bellefleur

PROCHAINE SÉANCE

Veuillez prendre note que la séance ordinaire de juillet 2025 aura lieu **le lundi 21 juillet à 19 h 30.**



TAXATION - Rappel

Le 8 juillet est la date d'échéance de votre 3^e versement de taxes municipales.

Afin d'éviter des frais d'intérêts et de pénalités, nous vous suggérons de payer avant ou à cette date.

Vous pouvez acquitter ce compte :

- En ligne via votre accès à votre institution financière en choisissant « Municipalité de Labelle » à titre de fournisseur et en inscrivant le matricule (numéro débutant avec la lettre F) comme numéro de référence
- Au guichet de votre institution financière
- À la réception de l'hôtel de ville (argent ou carte débit)
- En déposant vos chèques avec coupon dans la boîte de nuit (à droite de la porte à l'hôtel de ville)
- Par la poste

La dernière échéance de cette année sera le 8 septembre.

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

UTILISATION DE L'EAU POTABLE

La Municipalité de Labelle insiste sur l'importance de respecter le règlement numéro 2021-337 concernant l'utilisation de l'eau potable. Cela vise à préserver la qualité et la quantité de cette précieuse ressource. Voici quelques règles à suivre pendant l'été :

- ◇ **Utilisez l'eau potable avec modération** : rappelez-vous que l'eau n'est pas une ressource illimitée. Chaque goutte compte, alors essayez de ne pas la gaspiller inutilement.
- ◇ **Responsabilité individuelle et collective** : la préservation de l'eau est une responsabilité qui nous incombe à tous. Chaque geste compte, que ce soit à la maison, au travail ou dans la communauté.
- ◇ **Évitez les gaspillages** : réparez les fuites, fermez bien les robinets et utilisez des systèmes d'irrigation efficaces pour arroser vos jardins.
- ◇ **Privilégiez les heures fraîches pour l'arrosage** : évitez d'arroser vos plantes pendant les heures les plus chaudes de la journée. L'arrosage tôt le matin ou en fin d'après-midi est plus efficace.
- ◇ **Collectez l'eau de pluie** : installez des barils de récupération d'eau de pluie pour arroser vos plantes. C'est une excellente façon de réduire votre consommation d'eau potable.

Voici un extrait de l'article 7 du règlement numéro 2021-337 :

ARTICLE 7 - Utilisations intérieures et extérieures

7.2 - Arrosage manuel de la végétation

L'arrosage manuel, d'un jardin, d'un potager, d'une boîte à fleurs, d'une jardinière, d'une plate-bande, d'un arbre et d'un arbuste est permis en tout temps.

7.3 - Période d'arrosage « Il est possible d'utiliser l'eau à des fins d'arrosage d'un aménagement paysager, de pelouse, de haies, d'arbustes, etc., selon les modalités suivantes :

Pour les numéros civiques pairs des immeubles :

Les mercredis, vendredis et dimanches de 20 h à 22 h (arrosage manuel ou mécanique) et de 2 h à 4 h a.m. (système d'arrosage automatique)

Pour les numéros civiques impairs des immeubles :

Les mardis, jeudis et samedis de 20 h à 22 h (arrosage manuel ou mécanique) et de 2 h à 4 h a.m. (système d'arrosage automatique) »

En suivant ces règles simples, nous pouvons tous contribuer à préserver cette ressource essentielle pour les générations futures.

RENDEZ-VOUS : VOTRE BIBLIOTHÈQUE

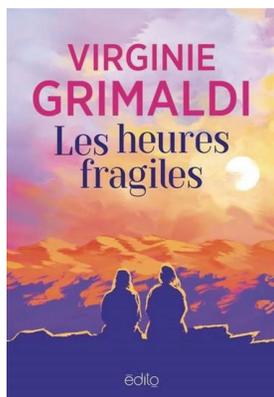


CLUB DE LECTURE TD

Destiné aux enfants de 2 à 12 ans, le club de lecture a débuté le 21 juin et se poursuivra jusqu'au 23 août.

À la fin de l'été, plusieurs prix seront remis, dont un certificat-cadeau de 25 \$ chez Les Libraires.

En t'inscrivant, tu seras automatiquement admissible au concours régional. Tu pourrais remporter un laissez-passer pour 2 adultes et 2 enfants au Sentier des cimes Laurentides.

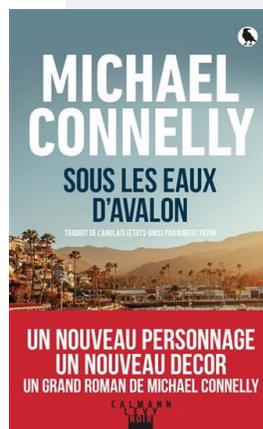


Les heures fragiles

Par Virginie Grimaldi

Diane a toujours eu des rêves simples. Un mari, deux enfants, un métier qui lui plaît, c'est plus que ce qu'elle osait espérer. Le jour où Seb la quitte, son monde vacille. Absorbée par sa peine, elle ne voit pas que le drame se joue ailleurs.

Tout près d'elle, dans cette chambre qui fait face à la sienne, les rires de sa fille s'épuisent. Lou a seize ans, le mal de grandir, et son premier chagrin d'amour lui arrache plus que des larmes. Quand Diane comprend, elle est prête à tout pour l'aider. Y compris à retourner vers un passé qu'elle avait fui.



Sous les eaux d'Avalon

Par Michael Connelly

L'inspecteur Stilwell travaille au service des homicides de la police de Los Angeles. Pour des raisons politiques, il est transféré sur la petite île isolée et tranquille de Santa Catalina. Quand il apprend qu'un corps, enveloppé de plastique et lesté, a été retrouvé au fond du port, il brise toutes les règles et s'approprie l'affaire. Il découvre alors les sombres secrets qui hantent l'île.

L'abonnement est gratuit pour les résidents. Lors de votre inscription, apportez une preuve de résidence ainsi qu'une pièce d'identité.

NOUS JOINDRE

Heures d'ouverture

Mardi et jeudi - 13 h à 17 h et 18 h 30 à 20 h 30

Mercredi - 12 h 30 à 16 h 30

Vendredi - 10 h à 12 h et 12 h 30 à 16 h 30

Samedi - 9 h à 12 h 30

7393, boul. du Curé-Labelle

Téléphone: 819 681-3371, poste 5021

biblio@municipalite.labelle.qc.ca | www.mabiblioamoi.ca/labelle



ACTIVITÉS À L'AGENDA

DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

FESTIVAL STRADIVARIA - LES GRANDS CLASSIQUES LE QUATUOR STRINGKATZ

Formé de quatre musiciennes chevronnées, ce quatuor à cordes féminin vous invite à un voyage vibrant à travers le grand répertoire classique. De Mozart à Chopin, en passant par Dvořák, Brahms et Elgar, laissez-vous émouvoir par leur complicité et leur passion.

Des surprises contemporaines telles qu'*Oblivion* de Piazzolla, *Cinema Paradiso* ou *Experience* d'Einaudi viendront enrichir ce moment musical.

Un concert qui vous donnera assurément le goût de fredonner!

LE VENDREDI 11 JUILLET À 19 h 30

CHAPELLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE (29, rue du Couvent)

GRATUIT pour tous, premiers arrivés, premiers assis

Possibilité d'achat « **ACCÈS VIP** » en quantité limitée :

<https://lepointdevente.com/billets/rfo250711001>



PISCINE PIERRE L'ALLIER

BAINS LIBRES

BAINS LIBRE DU 23 JUIN AU 17 AOÛT 2025

LUNDI	12 h à 13 h	Bain adulte couloirs
	17 h à 18 h 30	Bain libre pour tous (1 couloir)
MERCREDI	12 h à 13 h	Bain adulte couloirs
	17 h 30 à 19 h	Bain libre pour tous (1 couloir)
	19 h 30 à 20 h 30	Bain adulte couloirs
JEUDI	8 h à 9 h	Bain adulte couloirs
	9 h à 10 h	Bain libre pour tous (1 couloir)
	12 h à 13 h	Bain adulte couloirs
VENDREDI	12 h à 13 h	Bain adulte couloirs
	17 h à 18 h 30	Bain libre pour tous (1 couloir)
DIMANCHE	14 h 30 à 16 h	Bain libre pour tous (1 couloir)

CINÉ PLEIN AIR

Le ciné plein air est de retour cet été! Apportez vos chaises de camping et vos couvertures chaudes, c'est au terrain de balle de Labelle que nous vous invitons pour 3 projections de film pour toute la famille!

Popcorn et breuvages en vente sur place (\$).

VENDREDI 18 JUILLET 20 h 30 :

MUFASA : LE ROI LION

Terrain de balle (15, rue des Loisirs)

Entrée libre!

Restez à l'affût pour les projections du **1^{er}** et **15 août**.

HORAIRE DU DÔME

Venez profiter du dôme peu importe la température, pour vous divertir et vous dépenser! Deux jeux gonflables, un « skate park » pour trottinette et planche à roulettes ainsi que des filets et des raquettes de « pickleball » vous attendent. Sans oublier les tables de jeux. Tout cela pour vous afin de profiter des moments de plaisir en famille ou entre amis!

HORAIRE D'ÉTÉ (5 juin au 24 août)

Judi et vendredi : 18 h à 21 h

Samedi et dimanche : 13 h à 20 h

HORAIRE D'AUTOMNE (29 août au 12 octobre)

Vendredi : 18 h à 21 h

Samedi et dimanche : 13 h à 20 h



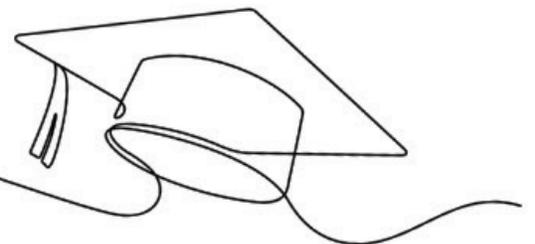
FÉLICITATIONS AUX FINISSANTS ET FINISSANTES DE SECONDAIRE 5

Les membres du conseil municipal tiennent à souligner la persévérance, l'engagement et les efforts qui vous ont permis de franchir cette étape marquante de votre parcours scolaire. Vous pouvez être fiers de vous : cette réussite reflète votre détermination et votre volonté d'aller au bout de vos objectifs!

Pour reconnaître votre accomplissement, nous vous invitons à nous transmettre vos coordonnées ainsi qu'une preuve de l'obtention de votre diplôme. Votre nom sera alors ajouté au tirage d'une carte-cadeau d'une valeur de 200 \$.

INSCRIPTION AVANT LE 25 JUILLET

biblio@municipalite.labelle.qc.ca
819 681-3371 poste 5021



SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le Service de sécurité incendie et sécurité publique de Labelle vous informe que jusqu'à la fin de l'été, les pompiers effectueront des visites de prévention dans les résidences afin de vérifier les avertisseurs de fumée ainsi que les avertisseurs de monoxyde de carbone, tel que requis par le schéma de couverture de risques en incendie de la MRC des Laurentides.

OBJECTIF APPROXIMATIF : 300 PORTES

Les visites de prévention effectuées par les pompiers municipaux concernent essentiellement les **bâtiments résidentiels, de villégiature et multilogements.**

Les pompiers assignés à ces visites **seront en uniforme officiel et clairement identifiés au Service incendie de Labelle ainsi que leur véhicule d'intervention.** Soyez informés que, si un risque ou une anomalie est identifié lors de ces visites, les pompiers ont l'autorisation, par la loi, de prendre des photos.

N'hésitez pas à contacter le **819 681-3371 poste 5023** si vous avez des questions. Le bien-être et la sécurité de ses citoyens sont une priorité pour la Municipalité de Labelle.

REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

De plus, le Service de sécurité incendie de sécurité civile de Labelle possède un registre des personnes vulnérables dans le but de les assister en cas de situation d'urgence et pour aider nos pompiers lors d'interventions qui nécessitent de localiser et/ou d'évacuer une personne nécessitant une attention particulière.

Nous vous invitons à transmettre l'information à M. Mario Charette, directeur du service incendie au 819 681-3371 poste 5023. Ces informations demeurent confidentielles.

Nous tenons à vous remercier à l'avance pour votre participation ainsi que votre collaboration.

Votre sécurité, notre priorité!



NOS ORGANISMES EN LUMIÈRE

LE MARCHÉ DE LA GARE DE LABELLE - C'est un rendez-vous, on vous attend!

Tous les dimanches du 29 juin au 7 septembre 2025
de 9 h à 13 h
À la gare de Labelle

Les beaux jours d'été sont à nos portes!

Venez faire le plein de fraîcheur, de saveurs locales et de belles rencontres avec nos producteurs d'ici!

Fruits, légumes, pains, pâtisseries, fromages, olives, marinades, alcools, sirop, artisanat... et bien plus encore!

Événements spéciaux, musique tout au long de l'été!

Suivez-nous sur Facebook pour ne rien manquer.

marchedelagare@gmail.com

Achetez local, savourez Labelle.



Cercle des fermières de Labelle

Veillez noter que nous serons fermés pour la saison estivale après notre assemblée générale du 26 juin prochain. Les activités reprendront en force au début du mois de septembre.

Pour toute demande d'information concernant nos activités, n'hésitez pas à nous écrire à l'adresse suivante : cerclelabelle@gmail.com

Il nous fera plaisir de vous répondre.

Merci et passez un bel été!



Le Club de l'Âge d'Or de Labelle

Les membres du conseil d'administration vous souhaitent un bel été!

Les activités du Club reprendront en septembre prochain.

Au grand plaisir de vous retrouver pour nos activités à l'automne.

Francine Patry : 819 686-2667



Le samedi 14 juin dernier a eu lieu la préouverture du tout nouveau commerce « **Lab Crèmerie Café** », situé à l'ancien bureau touristique de Labelle au 7900, boul. du Curé-Labelle.

Cette journée a été un réel succès grâce à la participation des nombreux citoyens qui sont venus rencontrer Marie-Pierre, la propriétaire, et qui ont pu déguster une bonne crème glacée **gratuite**.

L'ouverture officielle a eu lieu le vendredi 20 juin dès 6 h. Au menu, pour le plaisir de tous : café, sandwich déjeuner, wrap, panini, pâtisserie, croissant, viennoiserie et crème glacée.

L'horaire estival prévu est du lundi au vendredi de 6 h à 21 h et les fins de semaine de 8 h à 21 h.

Bravo Marie-Pierre pour cette belle initiative et bon succès à toute ton équipe!



ATTENTION !

Tournoi de golf annuel reporté

au 17 septembre 2025

Surveillez les détails bientôt



Un nouveau président à la Chambre!

Après quelques années d'implication remarquable à titre de vice-présidente puis présidente de la Chambre de commerce de Labelle, Jo-Annie Degré-Blais laisse la présidence. Elle pourra investir ses énergies dans sa florissante entreprise, La P'tite Patate chez Léo. Nous la remercions pour son leadership et toute l'énergie déployée à présider la Chambre et lui souhaitons bon succès dans ses multiples projets. Vous la reverrez certainement bientôt ... la tête encore pleine d'idées!

La Chambre a le plaisir de vous faire part de la nomination de Gustave Legault-Brousseau, CPA, Directeur Services – Conseils chez Amyot-Gélinas, au siège de président de la chambre. Gustave occupait le siège de trésorier depuis plus de deux ans. Nul doute qu'il présidera la Chambre de main de maître. Nous lui souhaitons un excellent parcours! Félicitations Gustave!

Programme des Travailleurs Étrangers Temporaires (TET)

Alors que de nouvelles données révèlent une hausse du taux de chômage et des postes vacants, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) et la Chambre de commerce de Labelle exhortent le gouvernement fédéral à imposer sans délai un moratoire sur les restrictions imposées à l'automne 2024 au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), qui nuisent gravement à la compétitivité des entreprises québécoises.

Vous n'êtes pas membre? Communiquez avec nous au 438 871-3384.

Programme Visées – Parcours de rehaussement des compétences

Offert par la Fédération des chambres de commerce du Québec, Palette Skills et le gouvernement fédéral
QUALIFICATION DES TRAVAILLEURS : UN DÉFI GRANDISSANT POUR LES ENTREPRISES

À l'ancienne halte routière...

Ouverture bientôt du **LAB crèmerie café!** Ne manquez pas ça!

Bienvenue à la Chambre de commerce de Labelle!

Au bord du lac Gervais, Physio 770 offre des soins de physiothérapie personnalisés, un plan de traitement avec vos objectifs prioritaires, des technologies de pointe incluant ondes de choc (shockwave), courants interférentiels, ultrasons thérapeutiques ainsi que thérapie manuelle, taping, prescription d'exercices, éducation pour entretien et prévention incluant prévention des chutes. Bienvenue aux joueurs de pickleball et autres sports pour le traitement des blessures et le retour progressif au jeu!

Contactez Sabrina El-Chibini au 514 730-8433 ou sabrina@physio770.com
 Plus d'info : Physio 770 (Google)

SERVICE DE L'URBANISME



Voici un aperçu des principales réalisations du Service de l'urbanisme au cours du dernier mois :

- Gestion du projet d'aménagement du parc canin en collaboration avec le chargé de projet
- Rencontres de suivi avec la firme BC2 pour la refonte des règlements d'urbanisme
- Création du contenu pour le module Permis en ligne
- Poursuite des visites pour la mise aux normes des piscines résidentielles
- Intégration des données d'actifs municipaux (aqueduc, égout, éclairage) dans le logiciel de gestion et la cartographie avec le Service des travaux publics
- Émission et inspection des permis

SÉCURISEZ VOTRE PISCINE EXTÉRIEURE POUR PRÉVENIR TOUT RISQUE DE NOYADE

Depuis le 1^{er} juillet 2021, le gouvernement du Québec a modifié le **Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles**, lequel entrera en vigueur le 1^{er} octobre 2025. Les municipalités sont responsables de l'application de ce règlement.

Le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles s'applique désormais à toutes les piscines du Québec, quelle que soit leur année d'installation. Les propriétaires d'une piscine installée avant le 1^{er} novembre 2010, et qui bénéficiaient auparavant d'une exemption, ont jusqu'au 30 septembre 2025 pour mettre leurs installations aux normes.

Êtes-vous conformes?

Pour vérifier si votre installation répond aux normes ou pour mieux vous informer avant l'achat d'une piscine résidentielle, consultez le site Web du gouvernement du Québec :

[Sécurisez votre piscine extérieure pour prévenir tout risque de noyade | Gouvernement du Québec](#)

Pensez à votre permis!

N'oubliez pas qu'un permis est exigé pour l'installation d'une piscine ou d'une installation connexe (clôture, plateforme, terrasse, etc.). Vous voulez faire une demande de permis ou avez des questions? Contactez nous au 819 681-3371 poste 5000.

LES ÉCHOS DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Activité de plantation d'annuelles à la gare avec les élèves de l'école Le Tremplin

Un grand merci à tous les élèves de l'école Le Tremplin pour leur précieuse participation à l'activité de plantation d'annuelles à la gare. Une fois de plus, votre implication a permis d'embellir ce lieu important de notre communauté.

Nous remercions chaleureusement les enseignantes pour leur collaboration et leur enthousiasme à embarquer dans cette belle initiative.



6^e année la classe de Sylviane



6^e année la classe d'Audrey



Jade et Annie
(nos horticultrices)



Forêts, climat et avenir commun : agir localement face à un défi global

Les dernières saisons estivales ont été marquées par une recrudescence préoccupante des feux de forêt partout au Canada, y compris au Québec. Ces événements, devenus plus fréquents et plus intenses, sont l'un des signes tangibles des effets des changements climatiques. Ici même, à Labelle, nichée au cœur d'un territoire forestier d'exception, nous ne sommes pas à l'abri de ces bouleversements.

Quand le climat s'enflamme : un impact réel sur notre qualité de vie

En mai dernier, les feux survenus dans les Prairies ont affecté la qualité de l'air jusqu'à Montréal, soulignant à quel point les conséquences de ces incendies dépassent les frontières régionales. Même si la situation s'est stabilisée au début du mois de juin, ces épisodes nous rappellent l'importance vitale de préserver nos forêts et de mieux comprendre les interactions entre **climat**, environnement et **santé humaine**.

Les forêts : une résilience naturelle, mais pas illimitée

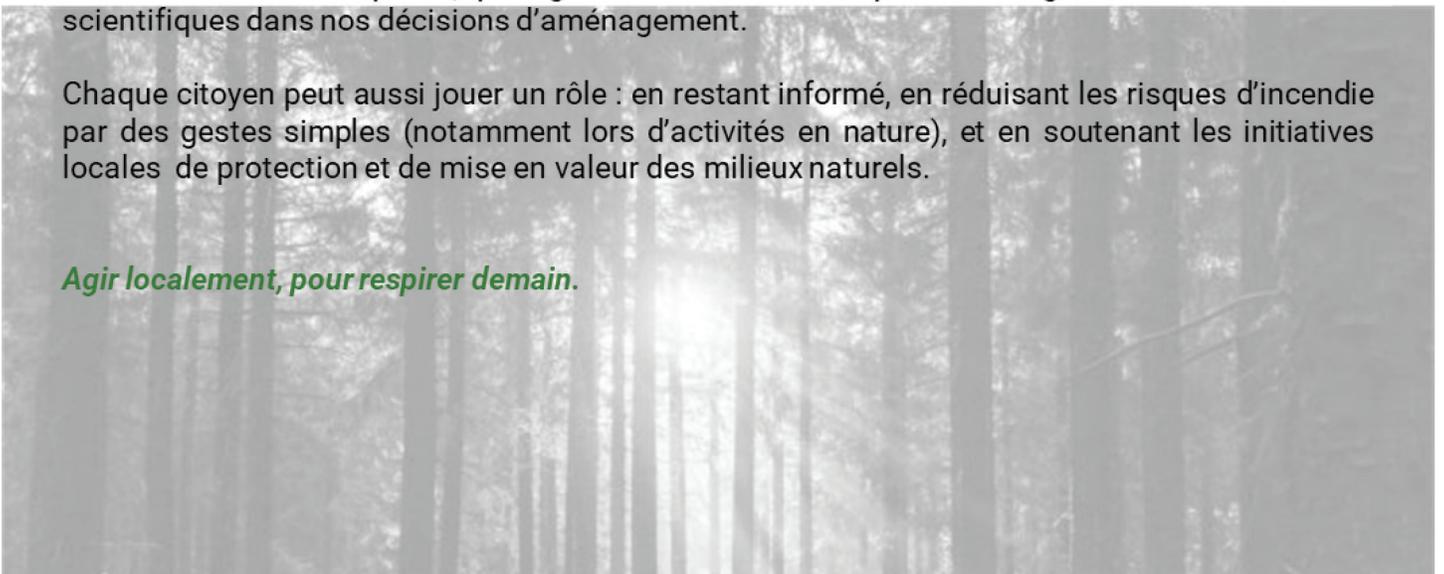
Les forêts ont cette capacité admirable de se régénérer après les perturbations naturelles, y compris les incendies. Mais pour que cette régénération soit saine et durable, il est essentiel d'en comprendre les mécanismes. Une régénération réussie dépend de plusieurs facteurs : la richesse des sols, la diversité des essences, et surtout, la façon dont nous intervenons sur le territoire après un feu ou une coupe.

Vers une gestion forestière durable et locale

Chaque partenaire régional et provincial doit s'engager à promouvoir une gestion durable de ses forêts. Cela signifie d'appuyer les pratiques de foresterie de proximité, encourager la diversification des espèces, protéger les habitats fauniques et intégrer les connaissances scientifiques dans nos décisions d'aménagement.

Chaque citoyen peut aussi jouer un rôle : en restant informé, en réduisant les risques d'incendie par des gestes simples (notamment lors d'activités en nature), et en soutenant les initiatives locales de protection et de mise en valeur des milieux naturels.

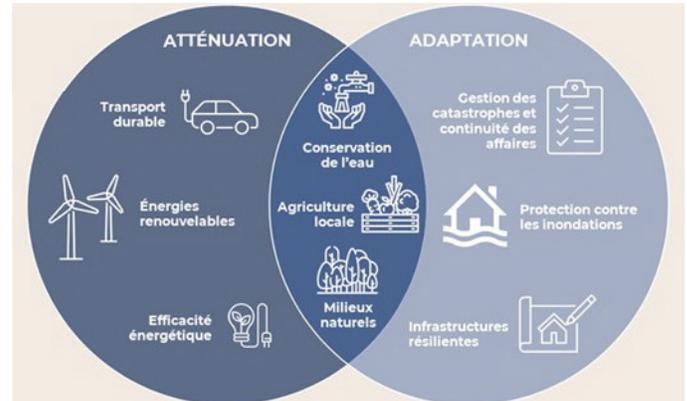
Agir localement, pour respirer demain.



Un Plan Climat : un pas concret vers l'avenir

Qu'est ce qu'un Plan climat?

Un document de planification qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et à s'adapter aux changements climatiques, en définissant des objectifs et des actions concrètes à mettre en œuvre.



Pourquoi un Plan climat?

Au cours des dernières années, les effets des changements climatiques se sont fait sentir de façon de plus en plus marquée : feux de forêt plus fréquents, périodes de sécheresse prolongées, précipitations intenses et hivers plus instables. Ces événements affectent directement la sécurité des citoyens, la santé des écosystèmes, les infrastructures municipales et même l'économie locale.

Objectifs du Plan

Regrouper les démarches de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), les démarches d'adaptation aux conséquences des changements climatiques ainsi que l'identification de mesures de soutien à la transition climatique.

La collaboration entre la MRC des Laurentides et la Municipalité de Labelle se manifeste par une concertation étroite dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'adaptation. Les deux entités partagent des objectifs communs, notamment la réduction des risques liés aux changements climatiques et la promotion d'un développement durable. Cette synergie permet d'harmoniser les actions à l'échelle régionale et locale, assurant ainsi une cohérence dans les stratégies d'adaptation.

Cette collaboration pourrait se renforcer par la mise en place de projets communs, tels que la gestion intégrée des ressources en eau, la protection des milieux naturels ou encore la sensibilisation des citoyens aux enjeux climatiques. De plus, le soutien financier accordé par le gouvernement du Québec dans le cadre du programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL) offre de nouvelles opportunités pour financer des initiatives conjointes visant à renforcer la résilience des communautés face aux changements climatiques.

Une vision pour demain

L'adoption du PC n'est pas une fin en soi, mais le début d'un travail collectif.

C'est une invitation à chaque citoyen de Labelle à devenir acteur du changement.

**En posant dès aujourd'hui des gestes concrets,
nous contribuons à assurer la sécurité, la santé et la qualité de vie des générations futures**

CALENDRIER

JUILLET 2025

DATE	HEURE	ACTIVITÉS	ORGANISME	LIEU
Du 29 juin au 7 septembre	9 h à 13 h	Marché de la Gare C'est un rendez-vous , on vous attend!	Marché de la gare	178, rue du Dépôt
8 juillet		Date d'échéance du 3 ^e versement de taxes municipales	Municipalité de Labelle	
Tous les lundis	19 h à 20 h 30	Balle-molle pour adultes Inscription requise à elmimio67@gmail.com Coût pour la saison : 20 \$		Parc du Centenaire
Tous les mercredis		Mercredis sportifs pour les 5 à 14 ans 5 à 7 ans : 18 h à 18 h 30 - jeux variés 8 à 11 ans : 18 h 30 à 19 h - jeux variés 12 à 14 ans : 19 h à 20 h - flag football	Municipalité de Labelle	Pavillon des loisirs 15, rue des Loisirs
11 juillet	19 h 30	Festival Stradivaria - Les Grands Classiques Le Quatuor Stringkatz	Municipalité de Labelle	Chapelle 29, rue du Couvent
18 juillet	20 h 30	Ciné plein air Mufasa : Le roi Lion	Municipalité de Labelle	Terrain de balle 15, rue des Loisirs
18 juillet		Date de tombée L'Info Municipale	Municipalité de Labelle	
21 juillet	19 h 30	Séance ordinaire du conseil	Municipalité de Labelle	Salle Wilfrid-Machabée
7 août		Parution de L'Info Municipale		



NOUS JOINDRE

HÔTEL DE VILLE

1, rue du Pont, Labelle (Québec) J0T 1H0

HEURES D'OUVERTURE

Lundi au vendredi
8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

COORDONNÉES

Téléphone : 819 681-3371
Télécopieur : 819 686-3820
Courriel : info@municipalite.labelle.qc.ca
municipalite.labelle.qc.ca

Garage Municipal

8433, boul. du Curé-Labelle

Bibliothèque Lancia-Monette

7393, boul. du Curé-Labelle

Dôme Gilbert-Brassard

25, rue des Loisirs

Pavillon des loisirs

15, rue des Loisirs

Gymnase, piscine et chapelle

29, rue du Couvent

Salle de l'Âge d'Or et Salle

Wilfrid-Machabée

1, rue du Pont

Salle Valiquette

7393, boul. du Curé-Labelle
(en haut de la bibliothèque)